

PRÉFECTURE DE L'ISÈRE

CABINET

GRENOBLE, LE

02 FEV. 2010

SERVICE INTERMINISTÉRIEL  
DE DÉFENSE ET DE PROTECTION CIVILE

RÉFÉRENCES A RAPPELER :  
PC/20 - 2010

AFFAIRE SUIVIE PAR : Marie-José PIGUET  
☎ 04 76 60 34 48  
✉ E-mail : [marie-josee.piguet@isere.pref.gouv.fr](mailto:marie-josee.piguet@isere.pref.gouv.fr)  
Fax SIDPC : 04 76 44 08 63

Monsieur le président,

Par courrier du 06 avril 2009, vous avez sollicité l'agrément de sécurité civile départemental afin de participer aux missions de sécurité civile de type D, prévu par la loi du 13 août 2004 et son décret du 27 février 2006 et par courriers des 10 juin, 13 juillet et 03 décembre 2009, vous avez complété, à ma demande, le dossier initial.

J'ai le plaisir de vous faire connaître qu'il est donné une suite positive à votre requête.

Vous voudrez bien trouver, sous ce pli, copie de l'arrêté préfectoral portant agrément de sécurité civile valable pour une durée maximale de trois ans.

Je vous demande de bien vouloir me faire parvenir chaque année, au plus tard le 31 décembre, votre rapport d'activité.

A l'issue de la période de trois ans, si vous désirez renouveler votre agrément de sécurité civile, vous devrez me faire parvenir, six mois avant la date d'expiration de celui-ci, une demande en ce sens.

Je vous prie de croire, Monsieur le président, à l'assurance de ma considération distinguée.

Pour le Préfet,  
Le chef du bureau des risques naturels et courants,



Guy SERREAU

Monsieur Daniel PHILIPPON  
Président de l'association Quad 18 Organisation  
4 rue Sully  
38550 LE PEAGE DE ROUSSILLON